

**COMMUNE DE LOCMARIAQUER**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26 septembre 2011**

L'an deux mil onze, le 26 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de Monsieur Michel JEANNOT, Maire.

**Date de convocation**

20 septembre 2011

**Etaient présents** : Monsieur Michel JEANNOT, Maire

MM. Jean COUDRAY, Loïc MARION, Adjoints

Mme Catherine LE ROUZIC, M. Loïc GOUÉLO, Mme Anne-Marie JEGO, MM. Philippe GRAILHE, Yann PASCO, Mme Anne-Marie JEGO, MM. Jean-Yves, LORGEUX, René CORITON, Mme. Maryvonne de THY Conseillers Municipaux

\* Présent à compter de la délibération 2011-9-4 : M. Ronan LORGEUX

En exercice : 15

**Représentés** : M. Jacques MADEC par M. Jean COUDRAY

Mme Lucienne DREANO par Mme Anne-Marie JEGO

Présents : 12 puis 13 \*

Votants : 14 puis 15 \*

**Secrétaire de séance** : M. Loïc GOUÉLO

**n°2011-9-1 : Budget Energie Photovoltaïque – Affectation du résultat 2010**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le compte administratif 2010 ;

VU la délibération n°2011-2-17 portant affectation du résultat 2010 du budget Energie Photovoltaïque

Vu l'avis du Trésorier Principal d'Auray,

Le résultat d'exercice du budget de l'année 2010 s'établit ainsi :

Résultat de la section d'exploitation : excédent de 15 392,35 €

Résultat de la section d'investissement : déficit de - 28 430,59 €

Restes à réaliser Dépenses d'investissement : 12 957,27 €

Restes à réaliser Recettes d'investissement: 30 000,00 €

**AFFECTATION :**

**Besoin de financement de la section d'investissement : 11 387,86 €**

Il est proposé l'affectation ci-après :

*En excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 11 387,86 €*

*En excédent d'exploitation reporté (002) : 4 004,49 €*

*Après avis de la commission des Finances du 05 septembre 2011*

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**RAPPORTE** la délibération n°2011-2-17 prévisée

**APPROUVE** l'affectation du résultat 2010 du budget Energie Photovoltaïque détaillée ci-avant.

**n°2011- 9- 2: Décisions modificatives n°1/2011 – Budget Energie Photovoltaïque**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget Energie Photovoltaïque ;

Considérant la délibération n°2011-8- affectant le résultat 2010 du budget pré visé

Vu l'avis du Trésorier Principal d'Auray,

*Après avis de la commission des Finances du 05 septembre 2011*

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**APPROUVE** les décisions modificatives détaillées ci-dessous

<b>ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE</b>	<b>Exercice 2011</b>	Liste des décisions modificatives
-------------------------------	----------------------	--------------------------------------

<b>DM1</b>			
Décisions modificatives n°1			
Avant BS	Date de saisie:	02/08/2011	Non votée
	Date exécutoire :	/ /	

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recette	0.00	4 004.49	4 004.49
Dépense	0.00	4 004.49	4 004.49
Solde	0.00	0.00	0.00

Ligne	Sens	Imputation		Libellé	Montant
3	D	023	OS	Virement à la section d'investissement	4 004.49
2	R	002	R	Résultat de fonctionnement reporté	4 004.49
1	R	1068	R	Autres réserves	-4 004.49
4	R	021	OS	Virement de la section d'exploitation	4 004.49

**n°2011- 9- 3 : Décisions modificatives n°1/2011 – Budget Port**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le compte administratif 2010 du budget Port ;  
Considérant la nécessité de reprendre au budget 2011 le déficit d'investissement de 16 360,70 €,

Vu l'avis du Trésorier Principal d'Auray,

*Après avis de la commission des Finances du 05 septembre 2011*

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ;**

APPROUVE les décisions modificatives détaillées ci-dessous

<b>PORT DE LOCMARIAQUER</b>	<b>Exercice 2011</b>	Liste des décisions modificatives
-----------------------------	----------------------	--------------------------------------

<b>DM1</b>			
Décisions modificatives n°1/2001			
Avant BS	Date de saisie:	23/08/2011	Non votée
	Date exécutoire :	/ /	

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recette	0.00	0.00	0.00
Dépense	0.00	0.00	0.00
Solde	0.00	0.00	0.00

Ligne	Sens	Imputation		Libellé	Montant
5	D	001	OS	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	16 360.70
7	D	238	R	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisati	-16 360.70

**n°2011- 9- 4 : Décisions modificatives n°2/2011 – Budget Port**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le budget Port ;  
Considérant l'insuffisance de crédits à certains chapitres.

Vu l'avis du Trésorier Principal d'Auray,

*Après avis de la commission des Finances du 05 septembre 2011*

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention ;**

APPROUVE les décisions modificatives détaillées ci-dessous

## DM2

## Décisions modificatives n°2/2011

Avant BS Date de saisie: 24/08/2011 Non votée  
Date exécutoire: / /

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recette	1 385 000,00	0,00	1 385 000,00
Dépense	1 385 000,00	0,00	1 385 000,00
Solde	0,00	0,00	0,00

Ligne	Sens	Imputation	Libellé	Montant
2	D	6611 R	Intérêts des emprunts et dettes	15 000,00
3	D	023 OS	virement à la section d'investissement	-15 000,00
1	D	1641 R	Emprunts en euro	19 900,00
5	D	238 R	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisati	-34 900,00
6	D	2315 OI	Installations, matériel et outillage techniques	1 400 000,00
7	R	238 OI	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisati	1 400 000,00
4	R	021 OS	virement de la section d'exploitation	-15 000,00

### n°2011- 9- 5: Décisions modificatives n°1/2011 – Budget Hors Port

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le budget Hors-Port ;  
Considérant l'insuffisance de crédits au chapitre 65

*Après avis de la commission des Finances du 05 septembre 2011*

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ;**

APPROUVE les décisions modificatives détaillées ci-dessous

## HORS PORT DE LOCMARIAQUER

Exercice 2011

Liste des décisions  
modificatives

## DM1

## Décision modificative

Avant BS Date de saisie: 28/07/2011 Non votée  
Date exécutoire: / /

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recette	0,00	0,00	0,00
Dépense	0,00	0,00	0,00
Solde	0,00	0,00	0,00

Ligne	Sens	Imputation	Libellé	Montant
1	D	654 R	Pertes sur créances irrécouvrables	270,00
2	D	637 R	autres impôts, taxes et vers. assimilés (autre	-270,00

### n°2011-9-6: Budget Principal – Affectation du rés ultat 2010

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU l'avis de la Commission des finances réunie le 16 février 2011 ;  
VU le compte administratif 2010 ;  
Vu la délibération n°2011-2-18 du 22 février 2011 affectant le résultat 2010 du Budget Principal  
Vu l'avis du Trésorier Principal d'Auray,

Le résultat d'exercice du budget de l'année 2010 s'établit ainsi :

Résultat de la section d'exploitation : excédent de 757 068,11 €

Résultat de la section d'investissement : déficit de - 358 845,55 €

Restes à réaliser Dépenses d'investissement : 1 014 519,76 €

Restes à réaliser Recettes d'investissement : 851 452,20 €

AFFECTATION :

**Besoin de financement de la section d'investissement : 521 913,11 €**

Il est proposé l'affectation ci-après :

*En excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 521 913,11 €*

*En excédent d'exploitation reporté (002) : 235 155,00 €*

*Après avis de la commission des Finances du 05 septembre 2011*

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**RAPPORTE** la délibération n°2011-2-18 pré-visée.

**APPROUVE** l'affectation du résultat 2010 du Budget Principal détaillée ci-avant.

**n°2011- 9-7: Décisions modificatives n°1/2011 – Budget Commune**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget de la Commune ;

Considérant la délibération n°2011-8- affectant le résultat 2010 du budget prévisé

Vu l'avis du Trésorier Principal d'Auray ,

*Après avis de la commission des Finances du 05 septembre 2011*

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**APPROUVE** les décisions modificatives détaillées ci-dessous

<b>COMMUNE DE LOCMARIAQUER</b>	<b>Exercice 2011</b>	Liste des décisions modificatives
--------------------------------	----------------------	--------------------------------------

<b>DM1</b>			
<b>Décisions modificatives n°1/2011</b>			
Avant BS	Date de saisie:	24/08/2011	Non votée
	Date exécutoire :	/ /	

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recette	116 800.0€	-101 489.2€	15 310.7€
Dépense	116 800.0€	-101 489.2€	15 310.7€
Solde	0.0€	0.0€	0.0€

Ligne	Sens	Imputation		Libellé	Montant
2	D	023	OS	virement à la section d'investissement	-101 489.2
1	R	002	R	excédent de fonctionnement reporté	-101 489.2
6	D	2132	R	Immeubles de rapport	116 800.0
3	R	1641	R	emprunts en euros	116 800.0
4	R	1068	R	excédents de fonctionnement capitalisés	101 489.2
5	R	021	OS	virement de la section de fonctionnement	-101 489.2

**n°2011- 9- 8: Décisions modificatives n°2/2011 – Budget Commune**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget de la Commune ;

Considérant l'insuffisance de crédits à certains chapitres,

*Après avis de la commission des Finances du 05 septembre 2011*

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**APPROUVE** les décisions modificatives détaillées ci-dessous

<b>COMMUNE DE LOCMARIAQUER</b>	<b>Exercice 2011</b>	Liste des décisions modificatives
--------------------------------	----------------------	--------------------------------------

<b>DM2</b>			
<b>Décisions modificatives n°02/2011</b>			
Avant BS	Date de saisie:	24/08/2011	Non votée
	Date exécutoire :	/ /	

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recette	-5 000.0€	15 000.0€	10 000.0€
Dépense	-5 000.0€	15 000.0€	10 000.0€
Solde	0.0€	0.0€	0.0€

Ligne	Sens	Imputation		Libellé	Montant
1	D	023	OS	virement à la section d'investissement	-27 000.0€
3	D	6811	OS	Dotations aux amortissements des immobilisations	27 000.0€
13	D	6574	R 99	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	15 000.0€
14	R	7381	R	taxe addit.aux droits de mut.ou taxe pub.fonci	15 000.0€
15	D	2313	112 R	Columbarium	-50 000.0€
16	D	2188	107 R	matériel de bureau et matériel informatique	20 000.0€
10	D	2132	R	Immeubles de rapport	-96 200.0€
11	D	2135	108 R	instal.géné.,agencements,aménagements des cons	-6 000.0€
12	D	2188	107 R	autres	6 000.0€
5	D	1641	R	emprunts en euros	10 000.0€
6	D	165	R	Dépôts et cautionnements reçus	1 200.0€
7	D	2184	110 R	meublier	20 000.0€
8	D	2313	129 R	Constructions	90 000.0€
9	R	1321	129 R	Etat et établissements nationaux	25 000.0€
4	R	28152	OS	Installations de voirie	27 000.0€
2	R	021	OS	virement de la section de fonctionnement	-27 000.0€
17	R	1641	112 R	Emprunts en euros	-30 000.0€

**n°2011- 9-9 : Décisions modificatives n°1/2011 – Budget Lotissement de Kerere**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le budget du Lotissement de Kerere ;  
Considérant l'insuffisance de crédits au chapitre 67

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ;**

APPROUVE les décisions modificatives détaillées ci-dessous

Dépense de fonctionnement	
- c/673 Titres annulés	: 2 618,44 €
Recette de fonctionnement	
-c/7488 Autres attributions et participations	: 2 618,44 €
Solde :	0,00 €

**n°2011-9-10: Subvention – participation 2011-2**

Monsieur le Maire présente deux demandes de financement :

- Le fonds départemental de solidarité pour le logement à raison de 0,10 € par habitant soit pour 1712 habitants au 01 janvier 2011 : 171,20 €
- De la Société Nautique de Locmariaquer pour l'achat de 2 Hobie Cat complets, montant du budget 24 125 €, participation sollicitée à hauteur de 15 682 €.

*Après avis de la commission des Finances du 05 septembre 2011*

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**à l'unanimité**

- **DECIDE** de participer au Fonds Départemental de Solidarité pour le Logement pour un montant de 171,20 €

**par 13 voix pour et deux contre**

- **ATTRIBUE** à la Société Nautique de Locmariaquer une subvention de 12 000 € (douze mille euros) pour l'achat de 2 Hobie Cat.

**n°2011-9-11 : Participation 2010-2011 au prix des repas des élèves scolarisés à Carnac**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le budget de la Commune,

Il est fait lecture de la lettre de Monsieur le Maire de Carnac portant sur la reconduction de la prise en charge d'une participation au repas des élèves de Locmariaquer au restaurant scolaire de Carnac. Cette participation s'élèverait à 0,85 € par repas.

Pour information il est rappelé que le nombre de repas servi aux élèves de notre commune a été, pour l'année scolaire 2010-2011, de 1 036.

*Après avis de la commission des Finances du 05 septembre 2011*

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**RECONDUIT** la participation de la commune au repas des élèves de Locmariaquer au restaurant scolaire municipal de CARNAC pour un montant de 0,85 € par repas, soit 880,60 € pour l'année 2010-2011.

**n°2011-9-12: Compte rendu réalisation d'un prêt de 370 000 € pour les travaux au Port**

Vu le budget du Port,  
Vu la délibération n°71/2008 du 09 juin 2008 portant délégation du Conseil au Maire en matière d'emprunts et d'ouverture de crédits,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 2122-23,

Considérant la délibération n°2011-3-8 du 29 mars 2011 approuvant notamment le plan de financement des travaux de modernisation partielle du Port,

Monsieur le Maire signale qu'il est apparu nécessaire de contracter un second emprunt en vue de répondre à l'appel de fonds du mandataire EADM,

Vu la consultation réalisée auprès d'établissements financiers.

Vu la commission des Finances le 05 septembre 2011

**Il est RENDU COMPTE**

de la réalisation d'un prêt selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 370 000 euros (TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS)

Organisme prêteur : CREDIT AGRICOLE

Taux effectif global : 2,187 % pour juillet 2011

Duré en mois : 240

Périodicité : Echéance trimestrielle

Modalité de remboursement : Echéance constante

Index : Euribor 3 mois

Marge incluse : 0,70 %

**n°2011-9-13: Compte rendu n°5/2011 de l'exercice de l'alinéa 4° des délégations du Conseil Municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 2122-23,

Vu la délibération n°36/2008 du 21 mars 2008 portant délégation du Conseil au Maire alinéa 4° relatif à la passation de marchés,

Vu la commission des Finances du 5 septembre 2011

**A-** Vu la délibération n°2010-6-3 du 07 décembre 2010 décidant la réalisation d'un bâtiment agricole,

Vu les appels d'offres des 6 mai et 10 juin 2011

Considérant les réunions de la commission communale d'appel d'offres des 23 et 25 mai, des 27 et 30 juin 2011,

**Il est**

**RENDU COMPTE**

de la passation de marchés pour la réalisation d'un bâtiment agricole :

- lot 1 Bâtiment à BCM Construction de LOCMINE pour 159 860,00 € HT soit 191 192,56 TTC

- lot 2 Electricité à la Sarl GERGAUD de Redon pour 7 143,94 € HT soit 8 544,15 € TTC

**B-** Vu la délibération n°2010-5-01 du 20 octobre 2010 portant réhabilitation d'un bâtiment communal avec un local tertiaire et quatre logements locatifs,

Vu les appels d'offres des 16 avril et 26 mai 2011

Considérant les réunions de la commission communale d'appel d'offres des 20 mai, 20 et 24 juin 2011,

**Il est**

**RENDU COMPTE**

- pour la réhabilitation du bâtiment rue de Verdun de la passation des marchés suivants :

LOT	Nature	En Euros	
		HT	TTC
1	GROS ŒUVRE EVAIN SA - Questembert 56231	73 119,05	87 450,38
2	CHARPENTE Ets LAUNAY - Larre 56230	11 975,68	14 322,91
3	COUVERTURE BOUSSICAUD -Serent 56460	13 557,88	16 215,22
4	MENUISERIE Entr. GOUEDARD - Credin 56580	36 158,88	43 246,02
5	SERRURERIE GILBERT- Plescop 56890	14 947,00	17 876,61
6	CLOISONS SECHES LE MOULLIEC- Baud 56150	44 870,11	53 664,65
7	REVETEMENT SOLS ET MURS LE DORTZ - Baud 56150	16 731,83	20 011,27
8	ELECTRICITE THOMAS-MOISAN - ST NOLFF 56250	27 072,25	32 378,41
9	PLOMBERIE PHILLIPE - Kervignac 56700	18 709,22	22 376,23
10	PEINTURE LE BARON- St Pierre Quiberon 56510	11 677,73	13 966,57

<b>Totaux</b>	<b>268 819,63</b>	<b>321 508,27</b>
---------------	-------------------	-------------------

**C-Vu** la réunion de la commission des travaux du 13 septembre 2001

**Il est**

**RENDU COMPTE**

de la commande d'un nouveau jeu à l'école pour les enfants de 2 à 6 ans en remplacement de l'ancien qui a du être réformé. Le montant de l'acquisition s'élève à 20 262,63 € TTC.

**D- Vu** la délibération n°121/2009 du 17 décembre 2009 décidant l'aménagement de la troisième alvéole du cimetière.

Vu l'appel d'offres du 26 août 2011

Considérant les réunions de la commission communale d'appel d'offres des 16 et 21 septembre 2011,

**Il est**

**RENDU COMPTE**

- de la passation des marchés suivants :

- o Lot 1 : VRD à l'Entreprise COLAS de Locoal Mendon 56550 pour un montant de 64 944, 00 € HT soit 77 673,02 € TTC
- o Lot 2 : Paysage et équipements à Atlantic Paysage d'Auray 56401 pour un montant de 75 621,12 € HT soit 90 442,86 € TTC

**n°2011-9-14: Subvention de l'Association Semaine du Golfe du Morbihan**

Vu la délibération n°2011-2-34 du 22 février 2011 approuvant la convention de partenariat avec l'association « Semaine du Golfe du Morbihan » ;

Vu la convention précitée ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Association Semaine du Golfe du Morbihan propose une subvention de 1 500 € conformément à la convention.

*Après avis de la commission des finances réunie le 05 septembre 2011,*

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**ACCEPTE** la subvention de que l'Association Semaine du Golfe du Morbihan d'un montant de 1 500 €.

**n°2011-9-15 : Rapports annuels 2010 sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif, sur le service d'élimination des déchets, sur le prix et la qualité des services publics de production et distribution de l'eau potable et de l'assainissement du Syndicat mixte de la région Auray-Belz-Quiberon-Pluvigner**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39,

Monsieur le Maire présente aux Conseillers les rapports annuels 2010 sur Service Public d'Assainissement Non Collectif, sur le service d'élimination des déchets, sur les prix et la qualité des services publics de production et distribution de l'eau potable et de l'assainissement du Syndicat Mixte de la région Auray- Belz-Quiberon-Pluvigner.

Il est **RENDU COMPTE** de cette communication.

**n° 2011-9-16 : Rapport d'activités 2010 de la Communauté de Communes des Trois Rivières**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39,

Monsieur le Maire présentera à l'assemblée le rapport d'activités 2010 de la Communauté de Communes des Trois Rivières dont une copie a été communiquée à chacun des membres du Conseil.

Il sera **RENDU COMPTE** de cette communication.

**n° 2011-9-17 : Travaux d'aménagement des rues er Hastel, Philippe Vannier et de l'intersection route de la plage et demande de subvention au titre du taux de solidarité départementale (T.S.D.)**

Vu les délibérations 2010-04 -3 et 4 du 15 septembre 2010 portant effacement des réseaux aériens et rénovation de l'éclairage public rue er Hastel,  
Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'aménagement des rue er Hastel, Philippe Vannier et de l'intersection avec la rue de la plage.

Concomitamment avec l'enfouissement des réseaux aériens et à la rénovation de l'éclairage public sur ces 3 secteurs , des travaux seront effectués :

- dans la rue er Hastel ou sont envisagés :

- un accotement et/ou trottoirs
- un dispositif pour faire ralentir les véhicules
- la réalisation d'un réseau d'eau pluviale,
- un cheminement voie douce : cyclistes et piétons
- l'anticipation d'une entrée-sortie d'une future zone à aménager

- dans la rue Philippe Vannier

- un espace à circulation douce en connexion avec le circuit de la piste cyclable du chemin du Bereu et l'espace dédié rue er Hastel

- et l'aménagement de l'intersection avec la Rue de la Plage

Ces travaux estimés à 300 000 € HT, peuvent bénéficier de l'aide financière du Conseil Général.

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**APPROUVE** les travaux détaillés ci-avant

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appel à un cabinet spécialisé pour la conception-réalisation des travaux et de signer les marchés de travaux à venir après avis de la commission communale d'appel d'offres

**SOLLICITE** auprès du Conseil Général une subvention au titre du taux de solidarité départementale.

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

Conseil Général	: 45 000 €
Commune	: <u>255 000 €</u>
Total	300 000 €

**n° 2011-9-18 : Rénovation de la salle de réunion du conseil municipal et demande de subvention au titre du taux de solidarité départementale (T.S.D.)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors de la réunion de la commission des travaux du 20 avril dernier, il avait été envisagé la rénovation de la salle de réunion du conseil municipal avec les travaux suivants :

- Modification des fenêtres de façade
- Enlèvement des moquettes murales
- Changement des faux plafonds et isolation
- Installation d'un vidéo projecteur
- mises aux normes des accès
- aménagement de l'espace sous l'escalier
- Installation d'un ascenseur en option

Lors de la réunion de la commission des travaux du 13 septembre dernier cette nécessité de rénovation a été confirmée avec le recours à la maîtrise d'œuvre d'un architecte.

Ces travaux, estimés à 86 000 € HT, peuvent bénéficier de l'aide financière du Conseil Général. Cette dernière est conditionnée en partie à la prise en compte des principes de développement durable.

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**APPROUVE** les travaux détaillés ci-avant

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appel à un cabinet spécialisé pour la conception-réalisation des travaux de rénovation et de signer les marchés de travaux à venir après avis de la commission communale d'appel d'offres

**SOLLICITE** auprès du Conseil Général une subvention au titre du taux de solidarité départementale.

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

Conseil Général	: 12 900 €
Commune	: <u>73 100 €</u>
Total	86 000 €

**n° 2011-9-19 : Acquisition d'un ensemble de parcelles appartenant à M. Rene LE MAUX pour une contenance de 1 694 m2**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a sollicité auprès de M. René LE MAUX l'acquisition de parcelles isolées lui appartenant et qu'il obtenu son accord.

Il s'agit d'un ensemble de 5 parcelles pour une surface totale de 1 694 m2. Ce projet s'inscrit notamment dans le cadre de la constitution de réserves foncières pour le maintien et/ou l'installation d'exploitation agricole raisonnée et la protection d'espaces naturels, le prix d'acquisition est de 0,75 € le m2 pour des parcelles en zonage Nca et NDam.

Le projet se résumant comme suit :

Section parcelles	Surf. ca (m <sup>2</sup> )	zonage
BB 66	266	Nca
BB 92	250	Nca
BB 104	380	Nca
BK 10	538	Nca
BL 111	260	NDam
<b>TOTAL</b>	<b>1 694</b>	

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 contre;**

**DECIDE** de faire l'acquisition des parcelles BB 66, 92, 104, BK 10 et BL 111 d'une contenance respective de 266,250,380,538 et 260 m<sup>2</sup> pour un total de 1 694 m<sup>2</sup> au prix de 0,75 € le m<sup>2</sup> soit un montant de 1 270,50 €

**PREND** en charge les frais de notaire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la concrétisation à la présente délibération.

**n°2011-9-20 : Compte rendu du jugement dans l'instance n°0802528-1**

Vu la délibération n°46/ 2009 du 30 mars 2009 autorisant le Maire à défendre les intérêts de la Commune dans l'instance n°0802528-1 introduite par Monsieur et Madame Bertrand MAHE devant le tribunal administratif de Rennes visant à l'annulation de l'arrêté du 08 avril 2008 portant refus de permis de construire.

**Il est**

**RENDU COMPTE** du jugement du 07 juillet 2011 :

- rejetant la requête de M. et Mme MAHE
- condamnant M. et Mme MAHE à verser à la commune de Locmariaquer une somme de 1 200 € sur le fondement de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

**n°2011-9-21: Commission 1% culturel de la Région pour les travaux au Port**

Vu la délibération n°2011-8-20 du 29 mars 2011 portant sur les travaux au Port et sollicitant notamment l'aide financière du Conseil Régional.

Considérant que le Conseil Régional conditionne l'attribution de ses subventions sous la condition notamment qu'1% du montant de l'enveloppe des travaux subventionnés soit dévolu à une dépense dans le domaine culturel.

Vu la commission des travaux qui lors de sa réunion du 13 septembre a convenu de la création d'un groupe de travail composé de Conseillers Municipaux et de Membres du Conseil des Sages selon une répartition respective de 2/3 et 1/3, groupe de travail chargé de définir le projet répondant aux critères du 1% précité.

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**DESIGNE** au groupe de travail précité les membres suivants :

M. Le Maire,  
M. Jacques MADEC  
M. Loïc MARION  
M. Loïc GOUELO  
M. René CORITON  
Mme Catherine LE ROUZIC  
Mme Marie-Céline GUINGO  
M. Pierre LOUVARD  
M. Hervé KERSUZAN

**n° 2011-9-22 : Assujettissement des logements vacants depuis plus de 5 ans à la taxe d'habitation (THLV)**

Vu le code général des impôts,

Monsieur le Maire expose aux conseillers les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts qui permettent d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition.

La base d'imposition de la taxe d'habitation de ces logements ne subit aucun abattement, exonération et dégrèvement.

Il rappelle les conditions dans lesquelles ces logements sont considérés comme vacants et qu'en cas d'erreur sur l'appréciation de la vacance, les dégrèvements qui en résulteraient seraient supportés par la commune.

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention ;**

**DECIDE** d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale, les logements vacants depuis plus de 5 ans.

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Inventaires des zones humides et des cours d'eau**

Monsieur Ronan LORGEUX signale à l'assemblée que les inventaires des zones humides et des cours d'eau relève plus de la commission Environnement que de celle des Travaux et souhaite que cette commission soit associée à ces études.

Monsieur le Maire explique que cette étude engendrant des travaux motive le suivi par la commission des Travaux. Il conclut en mentionnant que les deux commissions Environnement et Travaux seront associées.

---

*La séance est levée à 21 h 45*

**Le secrétaire de séance,  
Loïc GOUELO**

**Le Maire,  
Michel JEANNOT**